

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Sonia LAUTRU qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 06/01/2025

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-01/02

OBJET : FINANCEMENT DU PROJET DE PUMPTACK – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2023-2026, une enveloppe de fonds de concours de 2 800 000 € dont 283 624.00 € attribué à la Commune des Brouzils. Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet). Elle propose de solliciter l'attribution d'un fond de concours de 60 000.00 € pour le financement du Pumptrack.

Le Plan de financement du projet est le suivant :

Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
Mission diagnostics et esquisses	8 500,00 €	PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE - AGENCE NATIONALE DU SPORT	56 593,00 €	25,13 %
Maîtrise d'œuvre	19 890,00 €	FONDS PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL - REGION	45 216,00 €	20,08 %
Mission SPS	1 149,00 €	FONDS DE CONCOURS COM. DE COM.	60 000,00 €	26,64 %
Etude d'infiltration	1 700,00 €			
TRAVAUX	193 956,42 €			
Lot 1 - Aménagements paysagers	97 250,83 €	Sous-total	161 809,00 €	71,85 %
Lot 2 - Pump Track	84 845,59 €	Emprunt		
Avenant lot 1 - Création mur acoustique	10 950,00 €	Autofinancement	63 386,42 €	28,15 %
Avenant lot 1 - Clôture de protection bois	910,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	63 386,42 €	28,15 %
Total dépenses	225 195,42 €	Total Recettes	225 195,42 €	100,00 %

Montant à charge de la commune = 63 386.42 €

Montant sollicité au fonds de concours = 60 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 60 000.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Christelle SOURISSE

LE MAIRE,
Emilie DUPREY